

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 24/10/2023

DECISION N° 20231024_B_092

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : pouvoir à
Claude VIAL, : pouvoir à Frédéric GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme
Objet : Convention d'entente intercommunale pour le pilotage et le suivi de la
démarche de restauration et de gestion concertée du Furan et de l'Ondaine à passer
avec Saint Etienne Métropole

Le Bureau,

N° 20231024_B_092

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention d'entente intercommunale pour le pilotage et le
suivi de la démarche de restauration et de gestion concertée du Furan
et de l'Ondaine à passer avec Saint Etienne Métropole,
- Autorise Monsieur Le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 24 octobre 2023



Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20231024-20231024_B_092-AU
Reçu le 08/12/2023